



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

RSMK-Fix

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société
RS Rothbucher Systeme
Reichenhaller Straße 109 a
83435 Bad Reichenhall / Deutschland
Téléphone +49 (0) 8651-2749
Téléfax +49 (0) 8651-3090
Site internet www.meterriss.de
E-mail rs@meterriss.de

Secteur informatif

Informations techniques rs@meterriss.de
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0) 89-19240 (24h)
Société

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun
Mention d'avertissement Aucun
Mentions de danger Aucun
Conseils de prudence Aucun
Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
UFI: -

2.3 Autres dangers

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 10

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - 5	Triméthoxyvinylsilane
	CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel.
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 10

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Ramasser mécaniquement.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 10

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Oxyde de titane
CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, Reg-No.: 01-2119489379-17-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m ³ , TMP (n°) 84; FT (n°) 5
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 1300 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
8 heures: 200 ppm, 260 mg/m ³ , H

DNEL

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme: 3.9 mg/kg bw/d (AF= 44).
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme: 27.6 mg/m ³ (AF= 11).
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme: 0.3 mg/kg bw/d (AF= 192).
Consommateurs, dermique, Effets systémiques à long terme: 7.8 mg/kg bw/d (AF= 64).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systémiques à long terme: 18.9 mg/m ³ (AF= 8).

PNEC

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
sédiment (Eau de mer), 0.15 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 1.5 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 6.6mg/L (AF= 10).
Eau de mer, 0.04 mg/L (AF= 500).
sol du sol, 0.06 mg/kg dw.
Eau douce, 0.4 mg/L (AF= 50).



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 10

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Non applicable
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux
Couleur	variable voir la désignation de produit
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/ml]	1,4 - 1,6
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	> 20,5 mm²/s (40°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	400
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 10

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit au contact de l'eau.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Sensible à l'humidité.
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Composés fortement basiques
Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 10

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l/4h.
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, dermique, lapin: 3259 mg/kg bw.
LD50, inhalatoire, rat: 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403).
LD50, oral, rat: 7120 mg/kg (OECD TG 401).
NOAEL, inhalatoire, rat: 0,058 mg/l (98 d).
NOAEL, oral, rat: < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 191 mg/l.
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 210 mg/l (7 d) (US-EPA).
EC50, (48h), Daphnia magna: 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2).
EC10, Pseudomonas putida: 1000 mg/l (5 h).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration

Non applicable

Biodégradabilité

Non applicable



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 10

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/ n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"



RS Rothbucher Systeme
83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 10

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi Non applicable

- VOC (2010/75/CE) 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.



RS Rothbucher Systeme

83435 Bad Reichenhall / Deutschland

Date d'émission 12.11.2020, Révision 26.11.2019

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 10

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger
(SECTION 03)**

H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier:	Non déterminé
Méthode de classification	
Positions modifiées	Aucun

Copyright: Chemiebüro®